

Projet d'école de l'Ecole secondaire Père-Damien

Préambule

La charte de l'école a pour but de présenter clairement les valeurs et les objectifs de l'enseignement dispensé dans notre école.

Nos valeurs

La PDS se définit comme une école d'enseignement général chrétienne et humaniste. Ainsi l'essentiel de nos préoccupations sera focalisé sur « l'être en devenir », à la fois dans sa globalité et son développement.

La référence chrétienne de notre école ne se veut pas signe d'exclusion ou d'intolérance. Nous bannissons cependant de la même manière tout esprit d'indifférence ou d'absence de valeurs.

Dans cet esprit, la PDS se veut une école qui donne à chacun sa chance et qui reste ouverte aux idées nouvelles.

Pour optimiser la réalisation de cet objectif de promotion individuelle, la PDS met en place les bases et les structures nécessaires aux différentes orientations adaptées aux élèves et ce, dans le cadre des possibilités optionnelles concrètes de l'école.

Dans cette optique, l'école sollicite de la part de chaque élève une grande part d'autonomie personnelle et des parents, une co-responsabilité éclairée. En effet, le travail pédagogique et éducatif exige un réel partenariat entre la direction, les professeurs, les éducateurs, le personnel administratif d'un côté et les élèves et leurs parents de l'autre.

Par ailleurs, l'orientation philosophique explicite de notre école en tant qu'école chrétienne exprime une référence absolument essentielle pour notre communauté scolaire : à savoir Jésus-Christ et le message de l'Evangile.

Le pouvoir organisateur (BSDG - Ecoles épiscopales en Communauté germanophone) définit l'école chrétienne comme un lieu où la vie de la foi, une pensée et une action chrétiennes vont de soi, dans un contexte et une attitude fondamentales, qui trouvent leur formulation finale dans la phrase suivante : « Aime ton prochain comme toi même. »

Cette dimension généreuse trouve de manière explicite son expression dans le choix du nom même de notre établissement : l'école Père-Damien, personnage emblématique qui fut tout au long de sa vie un modèle d'altruisme et de don de soi.

Ainsi, le projet éducatif de la PDS plonge ses racines dans la foi en l'homme et se nourrit de l'espoir « d'offrir à chacun la possibilité d'épanouir sa personnalité, de se tourner vers les autres et de s'approprier savoir et compétences à la mesure de ses facultés. »

Enfin, notre école se veut une communauté de valeurs. Etre une école chrétienne ne se décrète pas, cela se vit au quotidien à travers les mille et une petites actions des différents partenaires de la vie scolaire dans leur manière de vivre ensemble. Ce christianisme « au jour le jour » constitue la mosaïque des valeurs de l'école chrétienne.

Un mode d'appréhension du savoir

Un des objectifs principaux de la PDS est de permettre à chaque élève de développer un mode d'appréhension personnel du savoir, qui le rende capable de poursuivre cet apprentissage tout au long de sa vie. Cette éducation, qui comprend la personne dans sa globalité, se déroule selon un processus caractérisé d'une part par l'acquisition de connaissances, mais aussi par l'appropriation de compétences et de savoir-faire.

L'objectif à long terme est l'éducation à l'apprentissage autonome où la part des connaissances et des savoir-faire est pondérée de manière différente selon l'âge et les cours donnés. De manière générale, la part d'autonomie augmente logiquement au fur et à mesure que progresse la maturité de l'élève.

Dans la présente charte, les notions de formation intellectuelle et formation humaine ne seront distinguées que pour la clarté de l'exposé. Dans la réalité scolaire, elles sont constamment considérées comme parties intégrantes d'un tout complexe.

La formation intellectuelle

Les connaissances générales

Tous les élèves devront disposer à la fin de leurs humanités de solides connaissances générales de base. L'accent est mis ici tant sur la qualité – un savoir approfondi que l'élève s'est approprié – que sur la quantité.

L'expression « connaissances de base » n'a pas pour sens « l'acquisition d'un minimum de savoir », mais plutôt la mise en place de fondements solides qui rendent possible un apprentissage autonome à poursuivre tout au long de la vie. Dans notre école, qui se veut aussi une école de la réussite, « l'effort personnel et la qualité du travail effectués sont des critères de succès importants.

C'est dans tous les domaines du savoir que l'élève sera confronté à cette formation de type général.

Les contenus et les méthodes d'enseignement

Des équipes pédagogiques garantissent la continuité des contenus d'enseignement et l'acquisition de méthodes de travail (continuation verticale).

Un groupe de travail constitué d'enseignants de première année et de l'école primaire s'attache à faciliter au mieux la transition entre le fondamental et le secondaire.

Pour assurer une progression optimale des élèves, les professeurs d'une classe ou d'une année se réunissent régulièrement pour coordonner et formuler leurs objectifs et leurs exigences. (Continuité horizontale).

Ainsi, les continuités horizontale et verticale rendent possible la construction systématique des contenus et des méthodes d'apprentissage.

De plus, notre école refuse la segmentation du savoir et offre des possibilités d'apprentissage interdisciplinaires. C'est la raison pour laquelle, les professeurs d'un même niveau travaillent le plus possible en équipes.

En outre, la PDS cherche constamment à entrer en contact avec des universités, des écoles supérieures ou des entreprises pour s'informer de leurs attentes respectives quant à l'école d'aujourd'hui.

Enfin, pour des raisons de transparence, les contenus d'enseignement (plans de matière) et les méthodes de travail sont communiqués aux parents et aux élèves en début d'année scolaire.

Les méthodes d'apprentissage sont constamment vérifiées par l'équipe des professeurs, soucieux également d'intégrer les nouvelles techniques de communication à leurs cours (ordinateurs, Internet) et cela de manière pédagogiquement sensée et efficiente.

La direction, quant à elle, accorde à ses enseignants des possibilités de formation continuée

adéquates. Ceux qui ont bénéficié de ces formations sont invités à partager leurs nouveaux acquis avec leurs collègues.

L'apprentissage des langues

La capacité de tout individu d'appréhender son environnement économique, social et culturel, nécessite, à côté d'une formation générale solide et d'une faculté d'adaptation critique à de nouveaux défis, la maîtrise approfondie de la langue maternelle et une pratique systématique de langues étrangères.

Le but premier est la capacité personnelle de s'assurer un champ d'action autonome (à savoir, poursuivre des études ou exercer une profession dans une autre région linguistique grâce à la maîtrise de l'allemand, du français, de l'anglais et du néerlandais) dans un univers multiculturel. Pour asseoir ces connaissances en langues étrangères, l'école prend différentes mesures internes et soutient des échanges linguistiques avec des partenaires germanophones ou francophones. De plus, selon l'âge des élèves, un certain nombre d'heures de cours peuvent être données dans la seconde langue, en conformité avec la législation de la Communauté germanophone en matière de langues.

Les élèves et leurs parents sont informés de ces opportunités en début d'année.

Enfin, dans le cadre de la réalité belge et européenne, notre école offre de nombreuses possibilités d'acquisition de l'anglais et du néerlandais.

L'éducation globale /La formation humaine

A côté de la formation intellectuelle, le développement harmonieux de la personne au sens d'une éducation chrétienne et humaniste occupe une place importante dans la vie de l'école. C'est pourquoi les études à la PDS se situent dans un processus d'apprentissage de prise de responsabilité sociale. Notre établissement contribue à former des élèves qui seront des citoyens critiques, tolérants et capables de générosité et d'engagement altruiste. Ces notions mêmes d'engagement et d'approche sociale critique sous-tendent donc les objectifs de notre enseignement.

Les contenus d'enseignement (programmes) et les objectifs de tous les cours se situent dans la perspective de cet idéal de formation.

- L'éducation à l'esprit d'équipe, un aspect essentiel de l'éducation, sera encouragée dans toutes les branches par des pratiques qui sollicitent l'écoute attentive et le respect d'opinions diverses ainsi que la capacité à formuler des opinions personnelles, en vue d'une meilleure compréhension des relations sociales globales.
- Développer son esprit critique signifie aussi l'acquisition de modes d'expression appropriés garantissant le respect mutuel.
- La créativité des élèves est stimulée dans toutes les branches.
- Les journées de travail en projets font partie des programmes et sont organisées à échéances régulières.
- L'école vit de l'engagement de chacun et offre donc à chacun des opportunités de dépasser ses obligations minimales.
- L'école organise régulièrement, en particulier pour les élèves de 5e et 6e année, des retraites et/ou des activités sociales diversifiées.
- La dimension européenne est également présente, au travers de partenariats et de projets développés en collaboration avec d'autres pays de l'Union, comme par exemple; des programmes d'échange et des voyages d'études.
- Notre école se veut une école ouverte. L'apprentissage ne se fait donc pas uniquement en classe. C'est pourquoi, non seulement nous répondons positivement à des propositions d'ordre culturel ou extrascolaires, mais nous recherchons activement des partenaires en dehors de l'école dans les domaines économique, politique, religieux, socioculturel qui

pourraient répondre à notre objectif d'ouverture au monde qui nous entoure.

Travail de fin d'études

Le but de l'ensemble de l'apprentissage à notre école est de former un élève capable de travailler de façon autonome et de communiquer les résultats de son travail.

Le travail de fin d'études constitue une mise en oeuvre pratique des compétences acquises pendant le cursus scolaire et requiert de la part de l'élève de la rigueur intellectuelle, un esprit critique, de la créativité, un esprit d'équipe et de l'engagement.

Conclusion

Tous les aspects de la formation intellectuelle et humaine de même que le travail de fin d'études font partie intégrante d'une formation humaniste globale de la personne, visant à l'autonomie individuelle.

C'est dans cet esprit particulier que la PDS se veut une école de formation générale.

Le système d'évaluation

Le mode d'évaluation adopté par la PDS reflète le mode d'apprentissage choisi par l'établissement. Il est clairement explicité dans le journal de classe.

Lors de l'évaluation, il est tenu compte à la fois des connaissances, des compétences et des savoir-faire.

C'est le conseil de classe qui décide de la réussite de l'élève en s'en tenant aux dispositions légales. Il délibère de l'évolution scolaire de chaque élève. Les décisions du conseil de classe sont souveraines.

Les parents gardent néanmoins un droit de recours.

Bien être à l'école

Nous avons conscience que le souci de performance intellectuelle génère un stress dont la maîtrise constitue un élément essentiel de la formation de nos élèves.

De ce fait, nous encourageons chez eux le souci d'une bonne hygiène de vie et d'une bonne condition physique, en particulier à travers la pratique du sport. C'est dans ce sens que nous entendons la maxime « Un esprit sain dans un corps sain ».

Le centre PMS libre

Le centre PMS libre est un partenaire privilégié des écoles libres qui collabore avec elles à la réalisation de leur mission sociale telle que définie par le décret de 1998.

Les objectifs communs impliquent que chaque partie accepte et adhère au mieux à la spécificité du projet pédagogique.

A savoir

- réfléchir à des mesures éducatives élaborées suite à des entretiens avec les élèves et les enseignants
- réfléchir avec les parents au sujet de leurs comportements éducationnels et chercher, le cas échéant, à agir efficacement.
- viser un développement global de l'élève dans le domaine psycho-médico-social. Il s'agit d'éveiller son potentiel, de découvrir ses possibilités et de développer une intégration positive dans la réalité de notre société.

Ecole et démocratie

Les groupes d'intérêt participant à la vie de l'école sont représentés par différentes institutions. Il s'agit du conseil pédagogique, du conseil d'entreprise, du comité pour la prévention et la protection au travail, du conseil des élèves et du conseil des parents.

Le conseil pédagogique

La composition, le mode de fonctionnement et les compétences du conseil pédagogique sont définis par le décret du 31 août 1998 portant sur la mission du Pouvoir organisateur, le personnel scolaire ainsi que les dispositions pédagogiques générales et organisationnelles, dans ses articles 48 à 54. Le conseil pédagogique se compose du ou des directeur(s), du représentant du pouvoir organisateur, ainsi que de neuf membres du personnel enseignant et d'éducation.

Tous les membres sont élus pour une durée de trois ans.

Le conseil pédagogique peut avoir recours à des experts.

La représentation des élèves et des parents prévue dans les articles 49, 55 et 56 de la loi est déterminée de la manière suivante :

- Le conseil des parents et le conseil des élèves délèguent deux représentants au conseil pédagogique.
- Les représentants des parents sont élus par le conseil des parents pour une durée de trois ans.
- La représentation des élèves est assurée en partie pour deux ans, au maximum pour trois ans.
- Les représentants des parents et des élèves ont une voix consultative dans ce conseil.

Le conseil d'entreprise (CE)

Ses compétences se situent dans les domaines socio-économique et financier.

Les représentants prennent dès lors en charge les questions suivantes :

- l'information au sujet de la situation de l'emploi, de la politique de l'emploi de l'école ainsi que sa vérification ;
- la formation continuée ;
- l'information quant à l'organisation du travail, les perspectives d'avenir, l'introduction de nouvelles technologies ou l'achat de matériel pédagogique ;
- l'information sur la situation financière de l'établissement ;
- le contrôle et l'application des lois sociales ;
- l'élaboration et les modifications du règlement de travail. (Horaires, temps de travail...) ;

Le conseil d'entreprise reçoit annuellement une information sur les comptes et le budget.

Il est consulté quant à l'utilisation du « capital humain » de notre école et peut dès lors soumettre des avis :

- sur l'utilisation du capital période déterminant l'affectation des professeurs (NTTP) ;
- sur l'ouverture et la fermeture d'options et donc sur les structures scolaires ;
- sur la politique d'embauche ;
- sur des critères concernant l'engagement de nouveaux collègues.

Le conseil pour la prévention et la protection au travail (CPPT)

Les membres élus par le personnel et les représentants de l'employeur veillent à ce que la santé et la sécurité sur le lieu du travail ainsi que la qualité de l'environnement soient assurées et améliorées.

CE et CPPT sont des organismes de représentants des travailleurs prévus par la loi qui en fixe les compétences.

Le conseil des élèves

Le conseil des élèves est la représentation démocratiquement élue des élèves.

Le conseil des élèves s'engage pour la défense de leurs droits – mais aussi pour l'accomplissement de leurs devoirs.

Son rôle est donc de participer activement à l'aménagement et à l'amélioration de la vie scolaire, et ceci dans tous les domaines.

Le conseil des élèves envoie deux délégués au conseil pédagogique.

D'autres dispositions concernant le conseil des élèves se trouvent dans ses statuts rédigés en respect du décret du 31 août 1998 à l'article 55.

Le conseil des parents

Le conseil des parents est la représentation démocratiquement élue des parents.

Il se compose de deux représentants de chaque classe. Ces représentants sont élus en début d'année scolaire dans chaque réunion de classe. L'un d'eux est le représentant effectif de la classe, l'autre son suppléant.

Les parents de chaque classe bénéficient d'un droit de vote au conseil des parents, afin de défendre leurs intérêts. Le conseil élit un président et représentant permanent par un vote des représentants des classes et de leurs suppléants.

Le président du conseil des parents le représente pour toutes les questions importantes. Il est légitimé par le vote du conseil des parents. Les membres présents ont droit à une voix par classe.

Le conseil des parents soutient l'école dans des questions de formation et d'éducation. Il prend également en charge la représentation des intérêts des parents dans la vie scolaire. Il veille à la garantie des droits des élèves et des parents fixés par les dispositions légales. Il est attaché à atténuer les conflits et à rechercher le compromis, mais a simultanément la volonté de faire en sorte que les droits des parents et de leurs enfants soient assurés dans la vie scolaire.

Le conseil des parents délègue deux représentants au conseil pédagogique.

D'autres dispositions concernant le conseil des parents se trouvent dans le décret du 31 août 1998 à l'article 56.

Conclusion

La charte de la PDS fixe un cadre général qui nécessite donc une application concrète et permanente dans la vie scolaire de tous les jours.

La charte permet une continuité cohérente dans le travail de la première à la sixième année.

Elle constitue un préalable essentiel et le fondement de tout travail en équipe au sein de la communauté scolaire dont elle stimule la dynamique tout en lui indiquant la direction à suivre.

De cette manière enfin, elle lui assure la stabilité tout en lui laissant la latitude propre à tout organisme vivant d'évoluer et de se transformer.